



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU RHONE

Direction départementale  
de la protection des populations

Service protection de l'environnement  
Pôle installations classées et environnement

Dossier suivi par : Max LEYDIER

☎ : 04 72 61 37 84

max.leydier@rhone.gouv.fr

**RECEPISSE DE DECLARATION  
POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE DE NEGOCE  
OU DE COURTAGE DE DECHETS**

-----

Le Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Est,  
Préfet de la Région Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône,  
Officier de la Légion d'Honneur

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 541-7 et L. 541-8 et R. 541-49 à R. 541-61 ;

DELIVRE à METACONCEPT RECYCLAGE

dont le siège social se situe Parc des sables, 17 route des sables - 69630 CHAPONOST

RECEPISSE de sa déclaration en date du 05 décembre 2013 relative à son activité *de négoce et courtage de déchets dangereux et non dangereux* ;

RECEPISSE n° 249 délivré à LYON le 12 décembre 2013.

La validité de ce récépissé est de *5 ans*.

Pour la directrice départementale,

La Chef de Service  
  
Catherine FROCHER